



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLICQUE DU BENIN

01 BP 3502 - 01 BP 3621

Cotonou

Tél. : + 229 21 32 59 19

fnecc_mcvdd@cadredevie.bj



FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

01BP 3621 - Cotonou Tél: 21-32-59-16

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DES
TRAVAUX DE LA COMMISSION DE SELECTION
DEFINITIVE DE DEUX IDEES DE PROJETS
D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ISSUES DU CONCOURS D'IDEES
DE LA COMPOSANTE III DU PAS-PNA

Dassa-Zoumè, le jeudi 07 février 2019

[Handwritten signature]
1

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi 07 février, s'est tenu à Dassa-Zoumè, dans les locaux de l'hôtel JECO, la séance de synthèse relative aux travaux d'analyse et d'examen des informations complémentaires obtenues à l'issue de la mission d'évaluation ex-anté tenue du lundi 04 au Jeudi 07 Février. La mission d'évaluation ex-anté a consisté en une séance de travail et de visite de sites et de discussion avec les bénéficiaires de chacune des cinq idées de projet présélectionnées dans le cadre du concours d'idées de la composante III du Projet d'Appui Scientifique au processus des Plans Nationaux d'Adaptation (PAS-PNA) au titre de l'année 2018. Il s'agit des projets d'adaptation aux changements climatiques à soumettre au Fonds Vert pour le Climat dans le cadre du Processus d'Approbation Simplifié (PAS).

Ces travaux ont été exécutés par une commission d'experts mise en place par la décision n°03/DGFNEC/MCVDD/AI/AC/DMRF/DPPSE/CSEP/SD du 24 janvier 2019. La composition de cette commission est présentée en annexe 1.

I- Méthodologie de travail relative à la séance de synthèse

La méthodologie adoptée au cours de la séance de synthèse comporte trois étapes :

- Echanges entre experts et accord sur les paramètres de sélection définitive des idées de projet ;
- Synthèse par projet des informations complémentaires obtenues suite à la visite des sites des projets et aux échanges avec les promoteurs et les bénéficiaires desdits projets ;
- Evaluation des idées de projet par chaque expert.

II- Paramètres de sélection définitive

Les critères de sélection se résument comme suit :

- Un projet doit être sélectionné dans chacun des deux domaines de l'appel (Agriculture, santé) ;
- Appréciation des résultats de l'évaluation ex-anté de chaque projet. Il s'agit d'apprécier le niveau de prise en compte des préoccupations des parties prenantes/acteurs majeurs (bénéficiaires), la stratégie de mise à l'échelle, la durabilité et le changement de paradigme.

III- Synthèse par projet des informations complémentaires

Le président de la commission a fait par projet le point des informations complémentaires obtenues des présentations des promoteurs sur la prise en compte

Handwritten notes and signatures in blue ink, including the number '2' and some illegible scribbles.

des observations de la commission de présélection, des visites des sites et des échanges avec les bénéficiaires des projets. Un tour de table s'en est suivi par chaque expert pour ressortir les points forts et les points faibles de chaque projet au vu des critères retenus.

IV- Sélection définitive des deux idées de projet

L'examen, le jugement définitif des idées de projet sont effectués sur les cinq idées de projets présélectionnés ayant fait l'objet d'une évaluation ex-anté.

Conformément aux termes de référence, les deux idées de projets retenues sont les suivantes :

✦ Secteur de l'Agriculture

Sur la base des éléments d'appréciation énumérés ci-dessus, les membres de la Commission se sont accordés sur le Projet intitulé « **Promotion des Pratiques Agricoles résilientes dans les exploitations familiales du 4ème pôle de développement agricole du Bénin** ». Cette idée de projet est portée par la **Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**.

Les membres de la Commission ont recommandé de :

- prendre en compte les six Communes du Département des Collines qui sont toutes vulnérables et d'impliquer les Autorités communales dans les différentes phases de la vie du projet ;
- tenir compte des limites des projets en matière de développement agricole et de gestion durable des terres ainsi que des leçons apprises issues de leur mise en œuvre dans les Communes concernées de la zone ATDA4 ;
- mettre en exergue la valeur ajoutée de cette idée de projet par rapport à ceux déjà mis en œuvre/en cours de mise en œuvre ou en prévus.

✦ Secteur de la santé

Les membres de la Commission se sont accordés à ce qu'il soit retenu, le seul projet soumis dans le domaine de la Santé et qui est intitulé « **Appui à la résilience de la communauté et des populations vulnérables aux maladies d'origine hydriques par la mise en place des mesures d'adaptation aux Changements Climatiques dans la zone sanitaire Adjohoun-Bonou-Dangbo** ». Cette idée de projet est portée par le **Groupe de Recherche, d'Action et de Formation en Epidémiologie et en Développement**.

Les membres de la Commission ont recommandé de :

- prendre en compte les observations effectuées au cours de la présélection ;
- exploiter le rapport de l'étude V&A effectuée dans le domaine de la santé lors l'élaboration de la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
- prendre en compte les maladies d'origine vectorielle liées au climat.

V- Recommandations

Conformément à leurs mandats, après examen et évaluation des projets présélectionnés, les experts recommandent à la Direction Générale du FNEC de :

- notifier individuellement aux promoteurs les résultats définitifs d'examen de leurs projets ;
- exhorter tous les promoteurs dont les idées de projets n'ont pas été définitivement retenues à prendre en compte les observations à eux effectuer pour finaliser et transmettre au FNEC les versions améliorées de leurs documents d'idées de projet qui pourront être soumis au FVC ou à défaut à d'autres mécanismes de financement.
- veiller à rendre conforme l'arrangement institutionnel, aux exigences du Fonds Vert pour le Climat pour chacune des deux idées de projets retenues.

Ont signé :

Président : M. Thomas BAGAN

1^{er} Rapporteur : M. Marius DOMINGO



2^{ème} Rapporteur : M. Mathieu BIAOU



Membres :

M. Médard C. OUINAKONHAN



M. Sönke MARAHRENS



Dr Razaki OSSE



Pr Irénikatché AKPONIKPE



